

Championnat de Bretagne U 16 – saison 2017-2018 – 2^{ème} phase

**Durée des matches : 2 x 14 min (+ 10 min de repos à la mi-temps)
+ 25 min repos entre 2 matchs consécutifs**

Décompte des points. Gagné : 3 points, Nul : 1 point, Perdu : 0 point, Forfait : – 1 point

Groupe 1 : Quévert A - Ergué A - Ploufragan
Barrage : Pacé A - Créhen - Quintin - BRT
Groupe 2 : Ergué B - Quévert B - Pacé B - Châteauneuf

GROUPE 1	BARRAGE	GROUPE 2
09 décembre à Quévert	09 décembre à Créhen	09 décembre à Ergué
Quévert A - Ergué A Repos Ergué A - Ploufragan Repos Ploufragan - Quévert A Arbitrage : Quévert	Créhen - Pacé A Arbitrage : Quintin/BRT Quintin - BRT Arbitrage : Pacé/Créhen Repos Pacé A - Quintin Arbitrage : BRT/Créhen BRT - Créhen Arbitrage : Quintin/Pacé	Ergué B - Quévert B Châteauneuf - Pacé B Repos Quévert B - Châteauneuf Pacé B - Ergué B Arbitrage : Ergué

13 janvier à Ergué	13 janvier à BRT	13 janvier à Quévert
Quévert A Ergué A Ploufragan Arbitrage : Ergué	BRT - Pacé A Arbitrage : Créhen/Quintin Quintin - Créhen Arbitrage : BRT/Pacé 3 ^{ème} - 4 ^{ème} 1 ^{er} - 2 ^{ème} Les 1^{er} et 2^{ème} sont qualifiés dans le groupe 1	Quévert B - Pacé B Châteauneuf - Ergué B Repos Pacé B - Châteauneuf Ergué B - Quévert B Arbitrage : Quévert

Rappel important – arbitrage

Les clubs désignés doivent impérativement prévoir un arbitre (minimum 2^{ème} degré).

Si cela leur est impossible, ils doivent avertir, au moins 8 jours à l'avance, les autres clubs concernés par ce tournoi, en leur demandant d'arbitrer pour eux (tout en veillant à ce que le principe de 2 arbitres de 2 clubs différents soit respecté).

Les échanges entre clubs sont autorisés. Si aucun club concerné par le tournoi ne peut les dépanner, ils doivent chercher un arbitre d'un autre club (non concerné par ce tournoi).

À défaut les amendes prévues au règlement seront appliquées.